

Séance du mardi 23 Avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi vingt-trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, est convoqué en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel Paccoud, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	17
Votants	19
Pouvoirs	2

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant** (arrivé à 20h43), Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz** (arrivée à 20h40), Nathalie **Dulac**, Céline Marcuccilli et Stéphanie **Druel**.

Excusés : Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**.

Pouvoirs : Alain **Reynier** ayant donné pouvoir à Dominique Schmitt et Vincent **Bureau** ayant donné pouvoir à René **Blanchet**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 26 mars 2019 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Patrick Gaudillière a noté une faute d'orthographe en page 6, dans la rubrique Urbanisme, dans le point sur les dossiers en cours : « La commune a recherché à de multiples reprises à faire régulariser l'infraction sans obtenir de retours de la part du pétitionnaire, in fine elle a décidé de solliciter -solliciter- la DDT du Rhône pour dresser un procès-verbal d'infraction ».

Par ailleurs, Céline Marcuccilli relève que l'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 14 juin au caveau de Philippe LAFFAY (cf. rubrique tout de table – intervention d'Arlette Proietti).

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces modifications et adopte le procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2019.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets des collectivités 2019 porté par le Département du Rhône pour le programme de travaux Mairie. Le Conseil municipal accepte cette modification de l'ordre du jour.

II – AFFAIRES FONCIERES

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)* : 2 DIA à l'ordre du jour de cette séance pour lesquelles la commune ne préempte pas.

III – AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

❖ *Eléments d'analyse financière*

Marie-France Pellegrin présente les éléments d'analyse financière transmis par les services de l'Etat et qui seront transmis aux élus par mail à l'issue de la séance. Elle donne lecture des ratios de la section de fonctionnement et présente la capacité d'autofinancement nette qui nous permet d'envisager de financer des nouvelles dépenses d'équipement sans recours à un nouvel emprunt. La situation financière est saine malgré les investissements importants consentis sur les travaux de l'école (2.8 M€).

Elle précise que le budget a été élaboré sans avoir connaissance des dotations, arrivées postérieurement. Les inscriptions génèrent une légère marge liée à des estimations prudentes.

❖ **Point budgétaire**

Point d'étape sur l'exécution budgétaire arrêtée au 17/04/2019. L'ensemble des consommations de crédits/recettes est conforme à 4/12^{ème}. Très peu de dépenses d'investissement ont été exécutées à ce stade. La trésorerie est satisfaisante (988 K€).

❖ **Programme de travaux Mairie : accessibilité des équipements publics aux personnes à mobilité réduite / rénovation thermique et transition énergétique - Demande de subvention auprès du Département du Rhône au titre de l'appel à projets 2019 dans le cadre du partenariat territorial (délibération n° 2019.020)**

Monsieur le Maire rappelle que le Département, partenaire des collectivités, apporte son soutien aux investissements portés par les communes respectant les orientations des politiques départementales et s'inscrivant dans la logique de développement durable portée par celui-ci. Les opérations ayant trait à l'accessibilité des équipements publics aux personnes à mobilité réduite, à la rénovation thermique et à la transition énergétique répondent aux critères du dispositif de partenariat territorial qui se décline sur le plan opérationnel dans l'appel à projets 2019.

Le projet de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment « mairie » répond à l'une des priorités départementales consacrée à l'accessibilité des équipements publics aux personnes à mobilité réduite et s'inscrit au sens global dans une logique de développement durable de par la nature des travaux entrepris en matière de rénovation thermique et à la transition énergétique.

Sensible à une mise en œuvre écoresponsable de ses chantiers, la commune portera une attention accrue au choix de matériaux, aux techniques de mise en œuvre (écoconception) et à la gestion des déchets.

↳ Concernant la mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite :

La Mairie se situe dans un corps de bâtiment ancien au centre du village et dans un périmètre protégé. Le cheminement jusqu'à l'entrée de la mairie a été rendu accessible par un projet d'aménagement de la place et de la rue de la Mairie (RD70 E).

« L'espace rue » se trouve gommé au profit d'un « espace place » par un jeu de matériaux et un dessin de voie. Des cheminements doux relieront l'ensemble des espaces publics : mairie, école élémentaire, pôle enfance (restaurant scolaire, multi-accueil, école maternelle) et aire de jeux, dans un objectif d'accessibilité et de sécurisation des accès pour les personnes à mobilité réduite.

Ce projet de cœur de village, engagé en 2018, est actuellement en phase opérationnelle.

Une rampe d'accès vient d'être aménagée devant la mairie afin d'accéder à la porte principale située au rez de chaussée. Néanmoins, cette porte d'entrée nécessite d'être mise en conformité afin de supprimer le seuil existant.

La collectivité a décidé d'engager le remplacement de la menuiserie de la porte d'entrée par un ensemble vitré répondant aux normes PMR, composé d'un vantail de 90 cm de large et d'un vantail semi-fixe avec seuil adapté, poignées à hauteur réglementaire et sonnette à 90 cm du sol.

↳ Concernant le volet rénovation thermique et la transition énergétique :

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait sollicité l'expertise du Conseil en Energie Partagé (CEP) mis en place par le Syndicat d'Energies du Rhône (SYDER), en novembre 2017, pour établir un bilan énergétique de ses bâtiments publics, dont un périmètre dédié à la mairie.

Ce bâtiment de construction ancienne s'impose comme un axe prioritaire en termes d'amélioration énergétique. Malgré des rénovations successives en 1981, 1996 et 2001, ce bâtiment d'une surface de 260 m², chauffée par électricité, présente des performances thermiques réduites. Ces déperditions proviennent essentiellement de :

- menuiseries en simple vitrage ;
- présence d'ancienne génération de portes et de volets ;
- absence d'isolation dans une voûte située sous le local occupé par les bureaux de l'ADMR ;
- nécessité d'isolation sous une partie de toiture située sur la partie arrière du bâtiment ;
- manque de performance du mode de chauffage actuel (ancienne génération de radiateurs), pour lequel l'absence de programmation globale est pénalisante.

Ce diagnostic a permis de formuler des préconisations sur les points précités (remplacement de portes, de menuiseries bois et de volets, isolation de la voûte, isolation et réfection de toiture) afin d'optimiser la consommation énergétique sur ce bâtiment public occupé quotidiennement.

Par ailleurs, la mairie a sollicité le raccordement de ce corps de bâtiment au réseau gaz par la pose d'un compteur en 2018. La municipalité a décidé d'entreprendre une rénovation complète du mode de chauffage en optant pour une solution de type chauffage central programmable permettant de repenser entièrement le chauffage du bâtiment en optimisant les plages d'occupation du site et de maîtriser la consommation de fluides.

Objectifs du programme global de travaux

Ce projet, initié dans une démarche de conception écoresponsable, permettra de desservir un espace public accueillant la mairie (8 bureaux et la salle des archives), la salle des mariages et le local occupé en bureaux par l'ADMR. La réalisation de cette opération va participer à la requalification globale du centre bourg qui s'est traduite par la réhabilitation/extension de l'école primaire et l'aménagement de la rue et de la place de la mairie.

Plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire expose que le coût prévisionnel a été évalué à 79 750 € HT par un maître d'œuvre économiste de la construction.

Il propose de solliciter une aide de 23 925 € auprès du Département au titre de l'appel à projets 2019 sur une dépense subventionnable évaluée à 79 750 € HT, dans les conditions de financement suivantes :

- Assiette subventionnable :	79 750 € HT
- Fonds propres :	39 420 € (49 %)
- Subvention DETR sollicitée :	20 400 € (25 %)
- Subvention départementale sollicitée :	23 925 € (30 %)

Aucune aide financière n'a été obtenue à ce jour.

Monsieur le Maire rappelle que des crédits nécessaires ont été prévus au budget 2019 et propose au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une subvention de 23 925 € auprès du Département du Rhône au titre de l'appel à projets 2019 dans le cadre du partenariat territorial ;
- dit que cette opération d'investissement sera imputée à l'article 2315 / opération 126 des budgets des exercices 2019 et suivants.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Vote des Subventions communales 2019 (délibération n° 2019.020)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une enveloppe de 20 000 € a été provisionnée lors du vote du Budget Primitif 2019 pour les subventions annuelles. Les demandes de subvention habituelles sont proposées au vote de l'assemblée.

Marie-France Pellegrin, Adjointe aux finances, présente le tableau des demandes de subventions et commente chaque dossier. Elle rappelle l'axe de soutien de la collectivité, centré sur une aide financière allouée forfaitairement aux jeunes scolarisés sur des cursus de qualifications professionnelles infra bac (montant unitaire fixé par analogie au montant d'aide sollicité par la Chambre des métiers du Rhône).

Concernant la nature des demandes, la grande majorité relève du domaine social et ont été examinées à ce titre par le CCAS lors du vote de son budget, les demandes d'associations d'intérêt général et des MFR sont en diminution.

Après ces précisions, il est proposé de retenir les enveloppes suivantes :

Bénéficiaires	Enveloppes proposées
Coopérative scolaire	800.00
Chambre des métiers du Rhône	600.00
MFR Coublevie	120.00
MFR des 4 Vallées	120.00
MFR la Petite Gonthière	120.00
sous-total Écoles	1 760.00
Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB)	7 733.00
Sous-total Associations d'intérêt général	7 733.00
Comité de Fleurissement	7 000.00
Bibliothèque de Pommiers	400.00
Sous-total Associations communales	7 400.00
Jeunesse Ansoise	200.00
Clique de Gleizé	150.00
Souvenir Français	100.00
Sous-total Associations locales	450.00
TOTAL	17 343.00

Monsieur le Maire précise que le vote des subventions se faisant par association, il conviendra que les membres du Conseil municipal se retirent de l'Assemblée lors du vote de la subvention correspondante à l'association dont ils sont exécutifs. Dans le cas présent, Monsieur Jean-Claude Demay, administrateur du Comité de Fleurissement, ne prend pas part au vote de la subvention allouée au Comité de Fleurissement. Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à l'exception de l'abstention de M. Demay pour la subvention allouée au Comité de Fleurissement, décide d'accorder les subventions au titre de l'année 2019 selon la répartition exposée ci-dessus.

Fabienne Pegaz sollicite un complément d'information sur une prévision de crédits supplémentaires qui pourraient être alloués au comité de fleurissement pour l'achat de mobilier liés à l'aménagement de la place et de la rue de la mairie. René Blanchet précise que le changement des bacs à fleurs a été prévu dans le cadre du budget communal. Il indique que la plantation de végétaux sera prochainement prévue.

IV – TRAVAUX❖ *Point sur dossiers en cours*

➤ **Aménagement de la rue et de la place de la mairie** : la période de congés scolaires devait permettre d'avancer sur les bétons : constat d'accumulation de retards nécessitant des mises au point, notamment en matière d'accès à l'école, de fermeture d'accès à la circulation aux heures d'école, d'obtention d'échantillons de béton. Néanmoins, l'efficacité du chef de chantier conjuguée à l'investissement de notre policier municipal ont permis des adaptations pertinentes.

La fermeture de la montée de Trézette est prévue le 6 mai sous réserve de l'achèvement de la 1^{ère} phase. Le chantier devrait se terminer mi-juin.

Monique Mathieu soulève le risque de salissures des dalles par des déjections de pigeons. René Blanchet indique avoir pris des dispositions suite au retour de pigeons dans le bourg après une accalmie de plusieurs années. Il regrette que cette prolifération soit en partie liée à l'alimentation des volatiles par certains riverains.

➤ **Bâtiments communaux** : la commission s'est réunie le 3 avril, le compte rendu a été diffusé. Suite à la commission, le cabinet Exagones a été reçu à la salle des fêtes afin d'étudier un projet de réaménagement des sanitaires (attente de proposition).

Concernant les travaux du local des Passerelles, une consultation d'entreprises a été initiée par le maître d'œuvre (fin avril/début mai) avant la prochaine attribution des différents lots.

La séparation de réseau BTA est prévue le 24 avril avant le changement de compteur et la pose de 4 comptages par l'entreprise Rhône Technique Electrique de Chazay d'Azergues.

❖ *Demande de subvention au titre des amendes de police 2019 (délibération n° 2019.022)*

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que les communes de moins de 10 000 habitants peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les travaux relatifs à la sécurité routière. Il est rappelé que le Conseil municipal a engagé depuis plusieurs années une réflexion et un certain nombre d'actions pour assurer la mise en sécurité des trottoirs et d'aménagements pour sécuriser les cheminements piétons.

Patrick Gaudillière, Adjoint à la voirie, a établi un programme de travaux qu'il présente en séance. Pour rappel, une subvention de 5 000 € a été prévue au budget 2019. Ce projet vient s'inscrire dans la continuité de l'aménagement de la place et de la rue de la mairie (RD70 ⁵) actuellement réalisé, lequel a pour vocation de relier l'ensemble des espaces publics par des cheminements doux, dans un objectif d'accessibilité et de sécurisation des accès pour les personnes à mobilité réduite.

L'objectif réside notamment dans :

- la sécurisation des abords de l'école primaire aux heures d'entrée et de sortie des élèves de l'école primaire ;
- l'accessibilité et la sécurité des accès piétons notamment du public scolaire aux équipements publics (bibliothèque à la Maison des associations) ;
- la sécurisation, par une fermeture d'un accès à l'école primaire depuis un muret situé attenant à la façade sud de l'établissement.

L'objet de la présente demande, d'un montant estimatif global de 19 417, 40 € HT est récapitulé dans le tableau ci-après :

DESIGNATION ET SOUS-DETAIL	U	QUANTITE	P.U	MONTANT
Installation de barrières pivotantes pour interruption temporaire de la circulation				
aux abords de l'école primaire aux heures d'entrée et sortie des élèves comprenant :				
- génie civil et socle béton				
- fourniture et pose de barrière pivotante à pied embarqué de sécurité de type "Auvergne" de chez SEMCO				
rue de la mairie, longueur 4,00 m	u	1.00	4 478.30	4 478.30
rue de la mairie, longueur 2,50 m	u	1.00	4 187.00	4 187.00
montée de Trézette, longueur 3,00 m	u	1.00	4 124.50	4 124.50
Exécution de marquage de sécurité en résine thermoplastique blanche sur chaussées				
comprenant :				
- création d'un passage pour piétons au droit de l'escalier d'accès à la maison des associations	M ²	12.00	19.80	237.60
- délimitation de la piste cyclable route de Montclair en bande discontinue 0,15 m	ml	345.00	3.20	1 104.00
- création d'un passage pour piétons route de Montclair en face du parking de la résidence Les Passerelles	M ²	16.00	19.80	316.80
- création d'un passage pour piétons route de Montclair en face du chemin de la Forêt	M ²	16.00	19.80	316.80
Confection de passage abaissé chemin du Neyra et pose de dalles podotactiles de chaque côté du passage piétons nouvellement créé, réfection				

des trottoirs en pavés et enrobé	u	1.00	2 250.00	2 250.00
Fabrication et pose d'un garde-corps en acier thermolaqué sur le muret attenant à la façade sud de l'école hauteur 1,00 m avec montants verticaux, barreaudage et montant horizontal en acier plat 50x8 mm	ml	8.00	300.30	2 402.40
TOTAL GENERAL HT				19 417.40
TVA 20%				3 883.48
TOTAL GENERAL TTC				23 300.88

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite du Conseil Départemental du Rhône une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations détaillées ci-dessus ;
- s'engage à faire réaliser les travaux tels qu'énoncé ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Fabienne Pegaz souligne qu'il est difficile de faire respecter la priorité à droite en haut de la montée de Trézette et suggère la pose d'un panneau lumineux. La municipalité rappelle que plusieurs carrefours sont concernés et que la priorité à droite s'applique dans tout le village.

V – URBANISME

❖ *Point sur les dossiers en cours*

René Blanchet expose la reprise de l'activité avec le dépôt de quelques dossiers de divisions de parcelles qui font écho à la raréfaction des espaces à construire. A cet égard, on constate la réémergence de dossiers anciens.

Une entreprise a contacté la commune pour un éventuel projet de construction de maisons de type intermédiaire au sein du périmètre confié à l'EPORA. René Blanchet rappelle que tout projet devra être soumis au Conseil municipal et satisfaire l'ensemble des aspects réglementaires définis dans le PLU et sa modification n°1.

Daniel Paccoud expose avoir été sollicité par l'OPAC du Rhône qui souhaite mettre en vente une partie de son parc locatif en application des dispositions de sa convention d'utilité sociale conclue notamment avec l'Etat qui impose la mise en vente chaque année de 1% de son patrimoine de plus de 10 ans). Dans ce cadre, le conseil d'administration de l'OPAC souhaite procéder à la mise en vente de 9 logements de la résidence Le Fournil mais l'avis du Conseil municipal est rendu nécessaire.

La municipalité constate une carence de logements locatifs (90% des habitants sont propriétaires occupants) ce qui soulève un véritable contresens à la proposition de l'OPAC. Daniel Paccoud rappelle également qu'un local professionnel dans la résidence de Pommérieux n'a jamais fait l'objet de changement de destination et n'a donc pu être réintégré dans le parc locatif à usage d'habitation, ce qui est regrettable. Au regard de ces éléments, le Conseil municipal décide de formuler une opposition ferme à la mise en vente des 9 logements de la résidence Le Fournil qui sera notifiée à l'OPAC du Rhône.

Par ailleurs, Daniel Paccoud a été approché pour une estimation de réserve foncière, classée en zone UT, destinée à une extension du pôle sportif des GONDOINS.

VI – AGENDA 21

❖ *Bilan des fiches actions et restitution du bilan*

René Blanchet présente et commente un document remis en séance à l'ensemble des participants. Cette synthèse a été réalisée sous forme de tableaux, fruit du comité de pilotage de l'Agenda 21 auquel ont participé Arlette Proietti, Marie-France Pellegrin, Daniel Paccoud, René Blanchet, Marc Neyra et 7 citoyens.

Ce document retrace l'état d'avancement des fiches actions en identifiant les actions réalisées, les leviers / freins et les remarques qui en découlent. Il a pour vocation de dégager l'avancée et les limites des fiches actions proposées dont certaines s'inscrivent dans des engagements supra communaux, d'autres qui n'ont plus eu de sens et/ou d'intérêt ...

Il est proposé de solliciter auprès des membres du Conseil municipal, durant une quinzaine de jours, leurs remarques, corrections et ajouts éventuels pour en retirer une synthèse à soumettre à l'approbation du Conseil municipal du 21 mai.

Le comité de pilotage souhaite également poser deux questions suivantes :

- Est-ce que le fait qu'il y ait eu un Agenda 21 a influé sur les actions que vous avez menées dans les commissions municipales auxquelles vous avez participé, et si oui comment ?
- Quelle suite donner au programme, compte tenu du fait que le label Agenda 21 n'existe plus, que nous ne sommes plus adhérents de Notre Village et dans le contexte de la fin du mandat ?

Un partage de ce bilan sera fait en direction de l'ensemble des habitants afin de susciter une mobilisation dans de nouvelles perspectives et d'agir de façon concertée.

L'assemblée générale de l'association ABC 21 sera organisée prochainement. Elle permettra d'évaluer concrètement la contribution de l'association dans le bilan général de l'Agenda 21 et définir de nouvelles perspectives.

René Blanchet précise que les communes ex-adhérentes à Notre Village se sont engagées dans une réflexion collégiale sur des actions de mutualisations, des réalisations communes nécessitant que chacun puisse exprimer ses souhaits et sa vision. Daniel Paccoud remercie le comité de pilotage et souligne la qualité du travail produit. Il insiste sur la difficulté liée à la subjectivité de l'analyse, certains éléments n'étant pas ou difficilement tangibles en matière d'évaluation des politiques publiques. Il rappelle que l'Agenda 21 (2010-2013 / 2014-2017) n'est plus une finalité en soit puisque l'on retrouve nos orientations en matière de développement durable dans nombre de déclinaisons.

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

❖ *Rapport sur les commissions communales*

▪ **Economie** : une confirmation d'enregistrement de demande de local professionnel, précisant les conditions attribution et les délais estimatifs, a été adressée aux 4 postulantes (résidant sur la commune) ayant confirmé leur intérêt pour le local aux Passerelles. Cette liste d'attente a été établie par ordre d'arrivée. Jean-Michel Coquard précise que les travaux devraient être achevés au 4^{ème} trimestre 2019. Fabienne Pegaz rappelle l'organisation de l'apéritif organisé pour tous les commerçants le 25 mai à 12h30 à Trézette.

▪ **CMJ** : Stéphanie Druel fait part du gain issu de la vente de gâteaux par le CMJ le 30 mars : 200 € bénéficieront à la réhabilitation d'une classe à Dzogbegan. Il est suggéré d'étudier le mode de restitution de cette action auprès des enfants de Dzogbegan. Stéphanie Druel précise qu'une autre vente pourrait être envisagée pour contribuer au même objectif.

▪ **Jumelage** : les élections municipales, organisées sur le même calendrier que les élections européennes, sont en cours en Italie. Le Conseil municipal de Toirano sera donc prochainement renouvelé.

▪ **Cantine** : Arlette Proietti évoque l'assemblée générale extraordinaire de l'association cantine du 9 avril au cours de laquelle le bureau a fait part de ses nombreuses préoccupations en matière de fonctionnement, de gestion de normes d'hygiène/sécurité et réglementation, de gestion du personnel et de responsabilité diverses, difficiles à assumer. Peu de parents se mobilisent pour participer à l'association.

Les élus rappellent le rôle opérationnel parfaitement exercé par Sylvia Gazelle dans le fonctionnement du service.

Concernant le volet financier, Daniel Paccoud expose que les équipements ont été financés par la mairie et qu'il faudra prendre en compte cet élément dans une perspective d'évolution du fonctionnement actuel, laquelle serait souhaitée par l'association : évolution des statuts et réflexion sur la continuité de l'association. Il appartient à l'association de poursuivre sa réflexion et de reprendre contact avec la mairie.

Arlette Proietti et Daniel Paccoud adressent leurs remerciements à Jocelyne Crozet et Agnès Fuxa pour leur participation et leur témoignage lors de cette assemblée générale.

▪ **Culture** : Monique Mathieu fait part de la réunion organisée entre le centre culturel associatif Beaujolais (CCAB) et les exécutifs des communes adhérentes sur les nouvelles orientations culturelles.

La situation financière du CCAB est marquée par une part significative de ses ressources (1/3) liées à l'octroi des subventions des communes. Néanmoins, la politique culturelle de certaines communes partenaires s'est enrichie d'offre de programmations distinctes gérées directement par les municipalités sous forme de saisons culturelles. Celles-ci peuvent faire doublon avec les offres du CCAB provoquant une réticence de ces communes à poursuivre leur partenariat avec le CCAB. Or, le principe de solidarité entre les communes, à l'origine du fonctionnement du CCAB, est le garant de la mutualisation et d'un maillage équilibré d'une offre culturelle sur toutes les communes adhérentes, indépendamment de leur taille et leurs possibilités financières.

Monique Mathieu rappelle également que le concept d'itinérance culturelle né il y a 40 ans est le sens même de l'action du CCAB, qui élabore et développe des liens avec les habitants des communes et les écoles en accompagnant des projets.

Cette notion de centre de ressources et de savoir-faire au bénéfice de leurs adhérents doit être préservée et soutenue.

Elle précise également qu'une réorganisation est intervenue au sein du CCAB par un allègement des effectifs et des adaptations pour faire face à un contexte contraint, mais que le périmètre d'action du CCAB restera limité à 16 communes.

Daniel Paccoud expose que le financement se fragilise du fait du retrait partiel de la région et du changement des modalités d'interventions du département reposant sur un principe de parité via un engagement sur des montants respectifs entre les collectivités, ainsi que sur une demande d'intervention sur l'ensemble du Rhône.

Plusieurs options restent mobilisables : mécénat d'entreprises (qui contribue déjà au financement du budget Festiplanètes), aide du CCAB au montage de programmation et des saisons culturelles portées par les communes (la mutualisation s'opère déjà avec Anse et avec la communauté de communes de l'ouest rhodanien). Ces actions peuvent être élargies sur d'autres communes afin d'interagir sur une offre complémentaire et non concurrentielle au profit de l'activité des équipements culturels nombreux sur le Beaujolais.

Dominique Schmitt souligne la force de l'expertise du CCAB et de l'intérêt de bénéficier de ces compétences à temps partagé sur les communes et mutualisant les coûts.

❖ *Activités des structures Intercommunales :*

▪ **Syndicat d'assainissement du Pont Sollières** : Patrick Gaudillière évoque le comité syndical ayant approuvé les comptes administratifs 2018 et les budgets 2019 et précise le lancement d'une procédure de délégation de service public relative à l'exploitation des réseaux.

■ **Communauté de Communes :**

- Déchets et ordures ménagères : lancement du renouvellement du marché et réflexion par un bureau d'études pour le compte du SYTRAIVAL sur des préconisations de réduction du nombre de tournées de collecte.
- Centrales villageoises réunion du 26 mars : vif succès et intérêt du public.
- Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) : déroulement de 5 ateliers réunissant environ une trentaine de participants à chaque séance. Les échanges très qualitatifs permettent d'engager la phase d'élaboration des projets.
- Label Pays d'Art et d'Histoire : le dossier, présenté au ministère de la culture le 17 avril, a été retenu. La signature officielle et l'attribution du label seront prévues en juin.
- Réunion/rencontre avec le Département et les élus du secteur pour une présentation des actions des Brigades Vertes.
- Espace Pierres folles : à l'issue du concours, 3 cabinets seront auditionnés avec présentation d'esquisses fin juin avant une prise de décision début juillet.
- Réflexion sur une esquisse d'agence locale énergétique : la communauté de communes devrait se prononcer fin mai sur un projet d'agence locale pouvant assurer les fonctions de conseiller en économie partagé par un apport d'expertise apportée aux particuliers (lien avec le PCAET).
- Forum agricole : faible affluence du public malgré une très bonne qualité d'intervenants sur un thème actuel et parfois clivant concernant la place de agriculture dans son environnement.
- Syndicat mixte du Bordelan : la communauté de communes adhérente au syndicat mixte fait face avec les autres financeurs à quelques difficultés sur l'augmentation du budget prévisionnel proposé par la SERL nécessitant de trouver des pistes de minoration et de solliciter un soutien financier de la région au regard du projet relevant d'un échelon supra-local.
- Atelier thématiques sur l'évolution intercommunale : prise de décision à effectuer avant 30 juin 2019 pour repousser le transfert de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026. Concernant la gestion de l'eau, on s'achemine vers un très grand syndicat regroupant les activités de pompage, de production et de distribution. Concernant la compétence assainissement, il est prévu de transférer cette compétence aux intercommunalité compte tenu de la complexité de la carte actuelle. Ce sujet risque d'être revu au plan national, néanmoins, les indemnités des élus de ces syndicats s'arrêtent au 1^{er} janvier 2020.
- Nœud ferroviaire lyonnais : un débat est actuellement organisé sur l'aire métropolitaine. Il s'agit d'éléments importants par rapport au transit dans Lyon et de ses conséquences dont la portée est très élargie couvrant le couloir Rhône Saône, le transit vers les Alpes et en direction du centre de la France. S'il est essentiel au niveau local, ce nœud ferroviaire est également important sur le plan national et européen. A l'heure actuelle, ce nœud est déjà saturé engendrant des retards qui ne feront que s'accroître à un rythme rapide. Le site Internet du débat public permet une consultation et un apport de contribution : <https://noeud-ferroviaire-lyonnais.debatpublic.fr>

❖ **Arrêt du Programme Local de l'Habitat 2019-2025**

Le Conseil Communautaire a arrêté le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 lors de sa séance du 20 mars 2019. La CCBPD a transmis l'ensemble des éléments aux communes et a demandé d'émettre un avis dans un délai de 2 mois.

Les éléments constitutifs du Programme Local de l'Habitat, transmis par un lien de téléchargement, sont composés de :

- Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local de logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire ;
- Un document d'orientations comprenant les principes et les objectifs du programme ;
- Le programme d'actions détaillé pour l'ensemble de l'EPCI et pour les 32 communes.

René Blanchet présente l'architecture générale qui se décline en 4 orientations principales définissant la politique communautaire de l'habitat :

1. Répondre aux besoins spécifiques ;
2. Organiser et diversifier l'offre de logements ;
3. Améliorer la qualité du parc ;
4. Observer, évaluer et animer la mise en œuvre du PLH.

Il expose que le PLH, relativement consensuel, s'inscrit en concordance avec les notions de polarités liées au SCoT. Il insiste sur la nécessité de recentrer les ressources identifiées en matière d'amélioration / réhabilitation de l'habitat via un guichet unique et sur la mutualisation des observatoires de l'habitat et du foncier.

Daniel Paccoud rappelle que le PLH tient compte de la diversité des territoires en matière de requalification des centres bourgs notamment ceux situés à l'ouest de Pommiers. Il précise la hiérarchisation des documents : le SCoT s'impose au PLH qui s'impose au PLU. A cet égard, il ne relève pas d'impact particulier sur le PLU communal.

Le lien de téléchargement sera retransmis. Le dossier sera revu au Conseil municipal du 21 mai.

TOUR DE TABLE

- Arlette Proietti revient sur quelques points :
 - 6 avril : organisation de la 4^{ème} journée de l'enfance sur le langage. Malgré un contenu très intéressant, affluence relativement modérée.
 - 10 mai : signature officielle de la Charte UNICEF« Communauté de Communes, amie des enfants » au Domaine des Communes.
 - 18 mai : journée des CMJ au Domaine des Communes.
 - 22 mai : voyage à Paris des CMJ.
 - Procédure de recrutement d'ATSEM (remplacement de Chantal Guillot) : les premiers entretiens révèlent des candidatures intéressantes.

- Monique Mathieu fait part de la disparition/réapparition d'un véhicule en état supposé d'abandon chemin des Granges. Le policier municipal effectuera un contrôle. Cette situation n'est pas unique, constat de présence de 3 à 4 véhicules en situation analogue sur la commune.
- Jean-Claude Demay rappelle la vente de plançons de légumes et de fleurs les 2, 3 et 4 mai à Trézette, organisée par le Comité de Fleurissement.
- Marie-France Pellegrin rappelle plusieurs événements :
 - 4 mai : fête du jumelage à la salle des fêtes avec ateliers culinaires dont un dédié aux enfants et bar à pâtes le soir.
 - 6 mai : assemblée générale de l'ADMR Lucenay. L'ADMR recrute des candidats pour des jobs d'été de juin à septembre.
 - Programmation à venir d'une commission communication qui devra statuer sur le mode de gestion de la page Facebook. Un prochain Pommiers Info est prévu (informations relatives à la période d'été jusqu'au mois de septembre).
- René Blanchet fait part d'une seule candidature reçue pour un emploi d'été, il invite donc les candidats intéressés à se faire connaître.
- Daniel Paccoud fait un point sur l'agenda :
 - 28 avril : souvenir des déportés à 11H45 au cimetière à la stèle du Souvenir Français.
 - 8 mai : 74^{ème} anniversaire de la victoire de 1945 au monument aux morts à 11H45.
 - 26 mai : élections européennes (tour de scrutin unique). Les permanences des bureaux de vote seront transmises par mail.

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ *Etablissement de la liste annuelle des Jurés d'Assises 2020*

Le tirage au sort à partir de la liste électorale désigne :

1. Mme Brigitte LIONS épouse LE CLEZIO - 315 chemin des Pothières
2. Mme Patricia GAGNEUX épouse BACHA - 257 chemin du Déo
3. Mme Marion TARI-SORDILLON - 84 rue Laborbe
4. Mme Aurore JOUSSE - 2 place des Mignonnes
5. Mme Isabelle EREMITA - 63 impasse des Ignonnes
6. M. Franck BOULANGER - 17 chemin du Froment

Fin de conseil à 23h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 21 mai 2019 à 20 h 30, salle du conseil.